

Direction générale

Le 1er mai 2026

PAR COURRIEL

[REDACTED]

OBJET : Demande d'accès à l'information – Réponse

[REDACTED]

Le 14 avril dernier, nous recevions votre demande d'accès à l'information où vous désiriez obtenir ce qui suit:

- *Pour chaque établissement du réseau (CISSS, CIUSSS, CH, instituts, établissements nordiques), la liste des EÉSAD vers lesquelles des usagers ont été référés depuis 2025;*
- *Pour chaque établissement du réseau (CISSS, CIUSSS, CH, instituts, établissements nordiques), copie des contrats actuellement en vigueur liant l'établissement à une EÉSAD, incluant leurs annexes.*

Après validation, vous trouverez ci-dessous les ressources vers lesquelles les usagers sont référés en Chaudière-Appalaches. À noter que nous n'avons actuellement aucune entente de collaboration en vigueur avec ces organismes.

- Coopérative Aide Chez Soi en Beauce
- Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny
- Coopérative de services à domicile de la région de Thetford
- Coopérative de services à domicile L'Islet Nord-Sud
- Coopérative de services Rive-Sud
- Coopérative de solidarité de services à domicile de Lotbinière
- Coopérative de solidarité de services à domicile des Etchemins

Soyez par ailleurs avisé que vous pouvez demander la révision de la présente décision, conformément à la section III du Chapitre IV de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, en utilisant l'avis de recours joint en annexe à la présente. Ce recours doit être exercé auprès de la Commission d'accès à l'information et ce, dans les trente (30) jours qui suivent la date de la présente décision.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, [REDACTED] l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

[REDACTED]

Stéphanie Boucher, avocate
Responsable de l'accès à l'information et des renseignements personnels, volet administratif

SB/ms

p. j. Avis de recours